



PREFECTURE DEUX- SEVRES

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 34 - SEPTEMBRE 2013**

# SOMMAIRE

## **Préfecture des Deux- Sèvres (79)**

### **Secrétariat general (SG)**

Arrêté N °2013238-0001 - ARRETE modificatif de la composition de CHSCT ..... 1





PREFECTURE DEUX- SEVRES

## **Arrêté n ° 2013238-0001**

**signé par Le Secrétaire Général de la Préfecture des DEUX- SEVRES  
le 26 Août 2013**

**Préfecture des Deux- Sèvres (79)  
Secrétariat general (SG)  
Direction des Ressources Humaines des Finances de l'Informatique et des Moyens (DRHFIM)**

ARRETE modificatif de la composition de  
CHSCT



VU l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2010 portant répartition des sièges au Comité d'Hygiène et de Sécurité de la Préfecture des Deux-Sèvres;

VU l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2010 portant création du comité d'hygiène et de sécurité de la préfecture des Deux-Sèvres, modifié par l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2011 ;

VU la demande formulée par le Syndicat national des personnels de préfectures – FO section locale – afin de nommer M. Laurent ARD en qualité de membre titulaire en remplacement de Mme Sophie AUBINEAU qui a cessé ses fonctions au sein de la Préfecture des Deux-Sèvres, et M. Stéphane GAURICHON en qualité de membre suppléant en remplacement de Monsieur ARD ;

VU la demande formulée par le Syndicat départemental des Deux-Sèvres des personnels du Ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de leurs services –section préfecture- CFDT – interco 79- afin de nommer M.Philippe DE WERBIER en qualité de membre titulaire en remplacement de Mme Anne-Marie LABROT qui a cessé ses fonctions au sein de la Préfecture des Deux-Sèvres ;

Considérant qu'il y a donc lieu de modifier la liste des représentants des organisations syndicales au sein du Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail ;

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

#### ARRETE

**ARTICLE 1** – l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2010, modifié le 6 décembre 2011, portant création du comité d'hygiène et de sécurité de la préfecture des Deux-Sèvres est rédigé ainsi qu'il suit :

« **ARTICLE 3.-** Les sept représentants titulaires et sept suppléants désignés par les organisations syndicales représentatives du personnel sont les suivants :

- 1- Pour le Syndicat Départemental des Deux-Sèvres des Personnels du Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et leurs services - section préfecture - CFDT-Interco 79 :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
- M. Philippe DE WERBIER, Adjoint technique principal de liere classe	- Mme Annie AIME, Attachée
- M. Thierry COUSSEAU, Attaché	- Mme Marlène CARRE, Secrétaire administrative de classe normale
- M. Ludovic ROBERT, Secrétaire administratif de classe supérieure	- Mme Sylvie FABRE, Secrétaire Administrative de classe normale

.../...

2- Pour le Syndicat National des Personnels des préfectures, des départements et des régions FO - section départementale.

Membres titulaires :	Membres suppléants :
- Mme Béatrice CHAUVIN, Attachée	- M. Thierry GRELLIER, Attaché
- Mme Véronique DUMASDELAGE, Secrétaire administrative de classe exceptionnelle	- M. Philippe BOURDET, Secrétaire administratif de classe supérieure
- Mme Joëlle NAUD, Secrétaire administratif de classe normale	- Mme Catherine FOURNIER, Adjointe administrative principale de première classe
- M. Laurent ARD, Adjoint administratif principal de deuxième classe	-M. Stéphane GAURICHON, secrétaire administratif de classe normale

**ARTICLE 2-** : M. le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture,

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la Préfecture

  
Simon PETIT